

PROCEDURE D'INSTRUCTION D'OUVERTURE DE SITE BILINGUE

1. Evénement déclencheur :

Demande de famille(s), d'élus(s), de l'école, de l'IEN.

2.11.2008

2. Information à l'Inspecteur d'Académie

Feu vert pour l'instruction du dossier pour une ouverture à la rentrée suivante.
Inscription à l'ordre du jour du premier Comité départemental tripartite.

3. Contact IEN - Ecole pour proposer l'ouverture d'un site bilingue.

4. Contact IEN – Maire : information sur la procédure d'implantation et le fonctionnement pédagogique d'un site bilingue paritaire.

Recueil informel de l'avis du Maire, ou des Maires dans le cadre de l'intercommunalité.
Information sur les aspects matériels (locaux, équipement spécifique, dérogation, protocole).

5. Elaboration du projet (avec simulations : effectifs, montées en charge, ressources humaines,...) par l'IEN.

6. Réunion publique d'information des parents, organisée et menée par l'IEN, en lien avec les élus : L'invitation est adressée aux parents de petite section des écoles maternelles (pour un démarrage en MS) ou aux parents dont les enfants vont rentrer en PS. Invitation également à tous les membres du Conseil d'Ecole.

7. Présentation du projet par l'IEN et le Maire concernés au Comité départemental de programmation, de suivi et de développement des sites bilingues (février).

8. Présentation du projet aux CTP et CDEN de préparation de rentrée (mars).

9. Mise en œuvre du projet, en lien avec le Maire, le Conseil d'Ecole et l'Inspection Académique.

Le projet comprendra les éléments suivants :

- Origine de la demande
- Démarches engagées (rencontres, réunions,...)
- Position du Maire (locaux, dérogations,...)
- Liste nominative des parents souhaitant engager leurs enfants dans le cursus bilingue
- Situation des enseignants (nominations à titre définitif, provisoire, départs à la retraite ou mutations envisagées, compétences éventuelles,...)
- Incidences sur la carte scolaire (création de classes, nécessité de postes en surnombre,...)
- Niveaux concernés (PS, MS)